

Ville de Menilles

Réunion de conseil municipal du vendredi 6 mai 2006

1 - Rapport annuel de l'eau -année 2005

Monsieur le maire présente aux membres du conseil, le rapport annuel sur la qualité de l'eau distribuée sur la commune et destinée à la consommation humaine. Les conclusions sont les suivantes :

" L'eau est de très bonne qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux limites de qualité pour les paramètres physico-chimiques mesurés ".

2 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA RIVIERE D'EURE-2ème section.

Demande de retrait du SIRE des communes de la Communauté d'Agglomération Seine Eure.

Par délibération du 17 novembre 2005, le Conseil d'agglomération Seine Eure a décidé de demander son retrait du SIRE 2ème section.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, conformément à la législation en vigueur, il convient que chaque commune se prononce par délibération sur l'acceptation de cette demande.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent un avis favorable à la demande de la communauté d'agglomération Seine Eure et acceptent son retrait.

3- Redevance pour occupation du domaine public par des ouvrages de télécommunication.

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif à la redevance d'occupation du domaine public non routier, droits de passage sur le domaine public routier et servitude sur les propriétés privées, Considérant que pour l'installation ou l'exploitation des réseaux de télécommunications, les opérateurs interviennent sur le domaine public routier des collectivités locales et qu'à ce titre, la commune peut percevoir une redevance pour l'occupation du domaine public par les réseaux, Considérant les importants avantages procurés aux opérateurs pour l'implantation des artères sur le domaine public,

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal décide de fixer la redevance du domaine public due par les opérateurs de télécommunication pour l'année 2006 selon les tarifs suivants :

- 30 € le km d'artère souterraine
- 40 € le km d'artère aérienne
- 20 € le m² d'emprise au sol des installations.

4 -Travaux caniveaux, bordures et trottoirs, lotissement du " Champ de la Cour ". Marché Maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre des travaux de réfection des bordures, caniveaux et trottoirs au " champ de la Cour ", la Direction Départementale de l'Équipement après consultation, propose un accompagnement pour la maîtrise d'œuvre des ces travaux.

Après avoir ouï et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le maire à signer l'acte d'engagement dont le montant s'élève à la somme de 4 746 € H.T , ainsi que toutes les pièces comptables relatives à ce marché.

5 - Subventions amicale des pompiers et anciens pompiers :

Suite à une erreur matérielle, le Conseil municipal à l'unanimité modifie le montant des subventions de la manière suivante :

- Amicale des sapeurs pompiers : 150 € (au lieu de 1500)
- Anciens pompiers : 1 554 € (au lieu de 1550)

-

5 bis- Décision modificative : modification du montant de la somme attribuée pour les fournitures scolaires pour les enfants de l'école maternelle : 3516 au lieu de 2950 € (suite à une erreur du nombre d'enfants).
6 -Frais de mission du maire.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à se faire rembourser des frais engagés dans le cadre des relations de travail au service de la commune, dans la limite des crédits budgétaires, et dans la limite d'une somme ne dépassant pas 100€.

7 - Augmentation des horaires pour le poste d'un agent des services techniques :

A la suite du réaménagement de la mairie, le Conseil municipal décide d'augmenter pour une durée de 2 heures le poste de l'agent des services techniques ayant en charge le ménage des locaux de la mairie.

8 - Indemnisation des caves souterraines :

Mise en place d'un régime d'indemnisations modulées par l'utilisation ou non de la cave avant travaux.

9 - Travaux du Haut-Ménilles :

La commission travaux de la commune participe chaque semaine aux réunions de chantier avec la CAPE, la DDE, et les entreprises.

A ce jour, en ce qui concerne l'avancement du chantier, la société SPIE a trois semaines de retard, (difficultés sur la Côte Roederer, plus les caves) et la SARC, 3 jours.

L'enfouissement des réseaux de France Télécom interviendra dans la rue Roederer à compter de la 2ème quinzaine de juin au plus tôt par l'entreprise ETDE.

Une réunion publique pour les habitants de ce secteur, relative à l'arrivée du gaz au Haut-Ménilles, aura lieu le 9 juin prochain à 19 heures à la salle des fêtes du Moulin. Une invitation sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

Les travaux de gaz du Haut-Ménilles devraient débuter début septembre.

Des réfections de voirie auront lieu entre chacun de ces chantiers.

Questions diverses :

- Aménagement d'un terrain appartenant à la SECOMILE.

La SECOMILE, propriétaire d'une parcelle derrière l'immeuble de la place communale a transmis le projet d'un architecte pour l'aménagement de 5 pavillons en locatif.

A la suite de cette présentation, sur un plan esthétique, l'avis du conseil n'est pas favorable. Monsieur le Maire se charge de transmettre l'information dans l'attente d'autres projets.

- La société " constructim " propriétaire du terrain derrière la place de la gare doit reprendre contact avec Monsieur le Maire, pour avancer le projet immobilier.

- Suite à la prolongation de l'arrêt de maladie d'un employé des services techniques, le conseil Municipal à l'unanimité décide de proroger le contrat de travail de la personne qui effectue le remplacement de cet employé jusqu'à la fin du mois de juillet.

- L'inauguration de la mairie aura lieu le samedi 1er juillet à 11 heures.

-Mme Portier responsable du club de l'amitié remercie le conseil pour l'attribution de la subvention.

-M.Le Dû : travaux de réfection du mur à prévoir au cimetière.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 2 JUIN 2006**

1 – TIRAGE AU SORT DES JURES D’ASSISE :

Etablissement de la liste préparatoire relative au jury d’assise.

A la suite du tirage au sort, 3 personnes inscrites sur la liste électorale de l’année 2006, ont été désignées pour faire partie de la liste préparatoire.

Il s’agit de :

- **Melle CORTINOVIS Sandrine domiciliée 27 rue du chemin moyen**
- **Mme DELAAGE Sylvie domiciliée résidence du champ de la Cour**
- **Monsieur HERICHER Stéphane domicilié 106 rue Aristide Briand.**

2-Indemnité représentative de logement aux instituteurs non logés. Fixation du taux de base à compter du 1^{er} janvier 2006.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre des services de la Préfecture concernant l’indemnité représentative de logement pour les instituteurs non logés.

Après avoir ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité entérine la proposition des services de la Préfecture, à savoir une augmentation de 2,76% taux correspondant à l’évolution des loyers HLM dans le département en 2005.

(soit un montant de base mensuel de 195,58 € (2 346,96€ par an) pour un instituteur célibataire (2 933.76 €par an pour un couple) à compter du 1^{er} janvier 2006.

3- Acquisition d’un terrain auprès de la maternelle :

Dans le but de poursuivre la réserve foncière aux abords de l’école maternelle, le Conseil Municipal décide d’acquérir une parcelle de terrain de 632 m² cadastrée ZE n°267 au prix de 8 € le m², soit la somme de 5056 €.Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou pièces comptables relatifs à cette transaction.

4 – Arrêté du maire réglementant la circulation des quads dans les chemins ruraux :

A la suite de plusieurs plaintes et remarques, émanant tant des promeneurs à pied que des résidents du Val Corbin, plaintes liées au bruit aux abords immédiat des maisons et à l’insécurité générée par des vitesses excessives, il a été décidé d’interdire la circulation des véhicules à moteur, automobiles, motos et quads, dans les chemins ruraux dits du val Corbin et de la côte à brebis ; Des chicanes seront implantées aux entrées de ces chemins laissant la libre circulation aux piétons et chevaux

5 –Travaux rue Roederer :

L’entreprise ETDE interviendra pour le compte du S.I.E.G.E pour les travaux d’enfouissement des réseaux, rue Roederer.

L’entreprise THORN interviendra également pour l’enfouissement de l’éclairage-illumination de l’église.

Les travaux d’assainissement rue Roederer et rue du Bout Cochet sont terminés. Ceux de la rue de la ferme, des Pinsons, et du Fond du Val seront terminés pour la fin. Réfection provisoire de la voirie semaine 25.

Concernant la réfection de la chaussée, (trottoirs et caniveaux), à la demande de Monsieur le Maire, la DDE a proposé une offre concernant la mission d'assistance à maitre d'ouvrage pour la rédaction d'un dossier de consultations des concepteurs pour l'aménagement rue Roederer. Cette proposition d'un montant de 6200 € n'a pas été retenue, à l'unanimité, par le conseil municipal.

6- Desserte du GAZ au Haut Menilles :

Une réunion publique est prévue le vendredi 9 juin, à la salle des fêtes, pour exposer le projet d'extension du GAZ sur le Haut Menilles ; convocation individuelle ; exposé du projet par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz du Département de l'Eure (SIEGE) et par GAZ de France (GDF).

Questions diverses :

- 1- Les services vétérinaires, service hygiène et sécurité des aliments, ont procédé à une inspection à la cantine primaire et maternelle en date du 12 mai 2006. Le résultat est conforme pour l'ensemble.
- 2- Kermesse à l'école maternelle : samedi 17 juin avec inauguration à 16 heures du nom de l'école maternelle, qui se dénommera « les crayons de couleurs ».
- 3- Kermesse et fête de l'école primaire : le samedi 1^{er} juillet.
- 4- Monsieur le Maire informe le Conseil que les services de la Préfecture ont adressé en mairie un PPRI (Plan de prévention des risques inondation). Ce dossier est consultable en mairie pour les acquéreurs et locataires de tout bien immobilier, bâti ou non. Un arrêté préfectoral a été pris en date du 9 février 2006.

Monsieur Jardin fait un point sur les travaux et aménagement qui ont été réalisés ce mois-ci :

- plantation des fleurs par les employés communaux
- renouvellement de la chaudière à l'école maternelle,
- pose de vannes thermostatiques dans les locaux au 1^{er} étage de la mairie, ainsi que dans les sanitaires de l'école primaire et le bureau de la directrice.
- Travaux d'étanchéité de la fontaine place communale.
- Changement du lave vaisselle dans la petite salle des fêtes.

Monsieur Conchon : fête de Ménilles les 17 et 18 juin : feu d'artifice, retraite aux flambeaux, et dimanche midi, barbecue géant qui aura lieu à côté de l'école maternelle. Les inscriptions peuvent être déposées en mairie.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JUIN 2006

I – Travaux de voirie et bordures au Champ de la Cour :

Monsieur le Maire expose :

La commune a décidé d'améliorer la sécurité des usagers et les écoulements des eaux pluviales aux abords de l'immeuble du « Champ de la Cour ».

Pour cette opération un marché de Maîtrise d'œuvre a été conclu le 6 mai 2006 avec la Direction Départementale de l'Équipement.

La consultation des entreprises a été menée sous forme de procédure adaptée. Trois entreprises ont retiré un dossier de consultation d'entreprise. Deux entreprises ont fait une offre dont l'ouverture a eu lieu le vendredi 30 juin à la mairie de Ménilles.

Après analyse des offres examinées sur les critères du prix et de la valeur technique, l'entreprise TPN a été retenue pour un montant de 65 714 € H.T.

Après avoir ouï et délibéré le Conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de la signature de tous contrats et avenants éventuels dans la limite de 5%.

Les travaux auront lieu en septembre octobre 2006.

II – Augmentation des tarifs de cantine

Monsieur le Maire propose :

. A compter du 1^{er} septembre 2006, d'augmenter les tarifs de cantine, à savoir :

✓ Cantine Maternelle : 3.57 € (ancien tarif 3.51€)

✓ Cantine Primaire : 2.65 € (ancien tarif 2.60 €)

Le Conseil après avoir ouï et délibéré accepte à l'unanimité cette proposition.

III – Augmentation tarif garderie :

Monsieur le Maire propose :

A compter du 1^{er} septembre d'augmenter le tarif de la garderie, à savoir :

✓ Garderie primaire et maternelle : 0.77 € la demi-heure (ancien tarif 0.76€)

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

IV – Augmentation du tarif des salles des fêtes :

Monsieur le Maire propose :

Pour la réservation des salles à compter du 1^{er} juillet 2006, les tarifs de location seront les suivants :

Salle C : pour les habitants de Ménilles : 192 € (pour 24 heures,)

Pour les habitant hors commune : 316 € (pour 24 heures)

Salle B : pour les habitants de Ménilles : 81 € (pour 24 heures)

Pour les habitants hors commune : 123 € (pour 24 heures).

Le Conseil à l'unanimité après avoir ouï et délibéré, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de la mise en application.

V – Personnel communal : embauche temporaire.

Monsieur le Maire propose :

Pour les besoins du service au secrétariat de mairie, et pendant les mois de juillet et le mois d'août, il est nécessaire de recruter de manière temporaire un agent administratif à raison de 35 heures par semaine au mois de juillet et 30 heures par semaine au mois d'août

Le Conseil après avoir ouï et délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité.

VI – Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la CAPE concernant l'année 2005, relatant l'organisation, la gestion et le fonctionnement des différentes compétences prises en charge par la Communauté d'agglomération des Portes de l'Eure.

VII – Modification du plan d'occupation des sols :

La commune de Ménilles dispose d'un plan d'occupation des sols établi depuis 1967 dont la dernière modification date du 2 septembre 2005.

A ce jour quelques modifications et un projet d'aménagement aux abords de l'école maternelle nécessitent que ce POS soit à nouveau modifié.

Une première consultation orale auprès de la Direction Départementale de l'Équipement laisse supposer que ces projets peuvent être réalisés dans le cadre de la procédure de modification simplifiée du Plan d'occupation des sols.

Le Conseil municipal à l'unanimité, après avoir ouï et délibéré décide d'engager la procédure de modification simplifiée du POS et charge Monsieur le Maire d'établir le calendrier et de choisir le partenaire pour nous accompagner dans la conduite de ce projet.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil d'une demande de tables avec casiers, pour les élèves de l'école primaire, en vue du nombre qui sera en augmentation à la rentrée scolaire. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande.

Monsieur Delalande fait un point sur les travaux assainissement :

Les travaux d'assainissement sont terminés. Les branchements pourront avoir lieu à compter du 1^{er} septembre.

En ce qui concerne les travaux du gaz qui seront concomitants pour la rue Roederer avec l'enfouissement des réseaux EDF et téléphone, ils vont démarrer en juillet.

Monsieur Jardin :

Le jury de la commune pour le concours des maisons fleuries a eu lieu le samedi 24 juin ; un deuxième passage est prévu fin août.

Monsieur LE DU, après avoir pris contact avec l'entreprise Buisine pour continuer les travaux au cimetière, informe le Conseil qu'un nouveau devis a été demandé. Il sera examiné en conseil.

Madame Jacquelin représentante du conseil au sein du Syndicat d'adduction d'Eau d'Houlbec fait un compte rendu de la dernière réunion.

Un devis a également été demandé pour la rénovation de l'éclairage de l'église à l'intérieur.

Ce devis sera présenté au conseil au mois de septembre.

Monsieur Conchon :

La végétation débordante sur la voie publique de certaines propriétés de la commune devient gênante pour la sécurité et pour le passage des véhicules. Un courrier sera adressé à ces différents propriétaires.

L'association Duguesclin va faire paraître une revue sur l'historique des 9 communes adhérentes.

Madame Lavieille, rappelle la kermesse de l'école primaire du samedi 1^{er} juillet.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la manifestation du Conseil en vue du 14 juillet.

Commune de Menilles (Eure)

COMPTE- RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU VENDREDI 01/09/2006

I – Renouvellement contrat restauration scolaire :

Après examen de diverses solutions de restauration scolaire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier la confection des repas à la société API RESTAURATION pour une période allant du 1^{er} septembre au 30 juin 2007 et accepte également les nouvelles conditions relatives à ce nouveau contrat.

II – Travaux au cimetière :

a) Afin de poursuivre les travaux de remise en état au cimetière, l'entreprise BUISINE soumet un devis dont le montant s'élève à la somme de : 13 000 € H.T.

Le conseil à l'unanimité accepte ce devis.

b) Augmentation de tarifs pour les concessions :

Depuis l'année 2003, le prix des concessions n'avait pas changé.

Avec les nouveaux travaux entrepris au cimetière, Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix des concessions comme suit :

- 50 ans : 130 €
- 30 ans : 65 €
- Caverne 15 ans : 32 €

Le Conseil municipal à l'unanimité entérine la proposition.

III – Travaux éclairage de l'église :

Travaux de remise aux normes de l'éclairage de l'église.

Après études des dossiers, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise PACELEC pour les travaux de remise aux normes de l'éclairage dans l'église. (fourniture et pose de projecteurs). Le montant de ces travaux s'élève à la somme de 5 621.20 € TTC.

Information du SIEGE : dans le cadre du programme prévu par le Syndicat d'électricité de l'Eure dans la côte de l'église, l'éclairage extérieur de l'église sera modifié. Les baies en pierre sur la propriété de l'ancien presbytère seront également éclairées.

Demande de programmation des travaux 2007 par le Syndicat d'Electricité.

- Poursuite de l'effacement du réseau électricité et téléphone sur la rue Aristide Briand en direction de Cocherel.
- Au Haut Ménilles, demande d'effacement du réseau EDF et France Télécom sur le début de la rue du bout cochet. D
- demande d'éclairage public sur la rue des saules (stade de Ménilles).

IV – Travaux divers de voiries.

A la suite de la réunion de la commission de travaux, Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du conseil municipal de la nécessité d'entreprendre des travaux de voirie (puisards, tranchées drainantes et constructions de puisards) dans différents secteurs de la commune.

Le montant total de ces devis présentés par l'entreprise TPN s'élève à la somme de :

-52 948.06 € TTC. Ces travaux ont été prévus au Budget primitif 2006 au compte 2151.

Ces travaux commenceront fin octobre.

Questions diverses :

- 1) acquisition d'une armoire chauffante :

Afin de répondre aux normes demandées par les services d'hygiène et de sécurité, il est nécessaire de faire l'acquisition d'une armoire de remise en température avec accessoires, pour le restaurant de l'école primaire. Après étude des dossiers, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, le devis de l'entreprise DEPANN'SERVICE dont le montant s'élève à la somme de : 2 861.77 € H.T

2) Accueil du public en Mairie :

Le volume de travail administratif augmentant, et vu le temps de travail d'un poste, accordé à 80 %, le conseil municipal propose la fermeture au public pour une journée par semaine.

Il est demandé au secrétariat de mairie de faire un pointage sur une période de 3 semaines du nombre de personnes venant par jour au secrétariat. A la suite de cette étude, une décision sera prise au mieux, afin d'optimiser les heures d'ouverture au public et le travail administratif.

3) Classement des voiries communales :

Le Syndicat de voirie du canton de Pacy sur Eure a entrepris en 2004 et 2005, avec l'assistance de la Subdivision de l'Équipement de Pacy sur Eure, une révision complète des voiries (identification, longueur, largeur...) du domaine syndical.

Après un premier relevé par la subdivision et après examen contradictoire avec la commune, le tableau ci-joint est soumis à votre approbation.

Après avoir ouï et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité a approuvé le tableau de classement de la voirie communale de la commune de MENILLES.

3) Prolongement de la barrière de sécurité sur la RD 65 (Côte de Gaillon)

Monsieur le Maire fait un courrier au Conseil Général de l'Eure, Direction des routes, pour demander de prolonger la barrière de sécurité afin de protéger au maximum les nouvelles constructions au Val Corbin.

4) Effectif des classes à l'école primaire :

- CP : 32 élèves, CE1 : 24 élèves CE2 : 23 élèves CM1 : 26 élèves et CM² : 21 élèves

6) Effectif à l'école maternelle :

Petite section : 27 élèves , moyenne section : 29 élèves et Grande section : 28 élèves

Info de la CAPE :

Mise en place d'un RAM itinérant (relais assistantes maternelles itinérant de Pacy sur Eure)

Ce relais fonctionnera dans les locaux du centre social de Pacy et s'inscrit dans le projet éducatif global de la CAPE.

Il servira à accueillir les enfants avec leurs assistantes maternelles pour des moments d'éveil et d'activités. C'est un lieu d'échanges, d'informations et d'animations.

5) La troupe du « théâtre du lion » basée à Vernon donnera une représentation de la pièce de Georges Feytaud (Le Système Ribadier » à la salle des fêtes du Moulin le 8 octobre à 16 heures. Le bénéfice sera intégralement reversé aux écoles et au club de l'amitié.

Le prix des entrées sera de 8 € pour les adultes, et 4 € pour les jeunes (pièce « accessible » aux jeunes à partir de 12/13 ans).

Brigitte Boudet : responsable du CCAS fait part au conseil de la demande croissante des dossiers de demandes d'aide financière.

M.Delalande : La commission des travaux est convoquée jeudi 7 septembre à 8 heures pour le démarrage des travaux du Champ de la Cour.

Eric Jardin : fait un point sur les travaux qui ont été réalisés par les employés de la commune pendant cette période de l'été, en dehors des arrosages.

Mme Portier : première réunion du club de l'amitié pour cette année 2006/2007 : mardi 13 Septembre.

Mme Cognard : plusieurs habitants se sont plaints des odeurs nauséabondes émanant du poste de refoulement des eaux usées, sur la route de Croisy. Monsieur le Maire en informera la CAPE qui a en charge l'assainissement. Depuis le mois de juillet 2006, c'est la Lyonnaise des eaux qui est responsable de l'entretien.

Mouvement de personnel :

Monsieur le Maire fait savoir, qu'à la suite de la démission d'une employée, Mme Gautier qui était responsable de l'entretien de la salle des fêtes et qui faisait également du ménage à l'école, prendra le poste laissé vacant, et Mme Martinez prendra le poste de Mme Gautier.

Courant septembre, la CAPE adressera un courrier aux habitants du Haut-Ménilles, pour leur donner la date à partir de laquelle ils pourront se raccorder au réseau des eaux usées. Aucun raccordement ne doit être fait avant d'avoir ce courrier.

A partir du 11 septembre les travaux d'enfouissement de réseaux dans la Côte Roederer et au Haut-Ménilles, vont commencer pour une durée de 3 mois environ.

Les travaux seront réalisés par la Société SOBECA et ETDE.

Nous remercions les habitants concernés par ces travaux de réserver un bon accueil à ces entreprises.

En cas de difficultés il est toujours possible de téléphoner au secrétariat de mairie. (02.32.36.03.14)

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL **DU VENDREDI 6 OCTOBRE 2006**

1 – INVESTISSEMENT ET MAINTENANCE DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC.

A compter de juillet 2007, le SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Eure) ne pourra plus exercer uniquement la maintenance de l'éclairage public au niveau de l'investissement. Il devra également prendre en charge le fonctionnement.

Trois propositions de prestations ont été présentées. Avoir examen de ces propositions, le conseil municipal à l'unanimité décide d'opter pour la proposition « niveau 1 », dont délibération ci-dessous :

« Vu les statuts du SIEGE, arrêtés par Monsieur le Préfet en date du 14 novembre 2005,

Vu la délibération du comité syndical du 10 juin 2006 définissant les conditions techniques administratives et financières d'exercice de la compétence optionnelle de l'éclairage public en application du paragraphe b de l'article 4 des statuts sus visés, et arrêtant la date d'effet au 1^{er} juillet 2007,

Conformément aux articles L.5211-5, L.521-18, L.1321-2 du Code général des Collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose que, par délibération antérieure, la commune a transféré au SIEGE la compétence relative aux travaux neufs d'éclairage public- investissement, en application du paragraphe a de l'art.4 des statuts du SIEGE. Toutefois, le Code Général des Collectivités Territoriales, par les articles sus mentionnés, impose un transfert total de compétence comprenant l'investissement et la maintenance, à défaut duquel la commune n'aurait plus accès aux programmes aidés par le SIEGE.

Les conditions d'exercice de la maintenance ayant été définies par le SIEGE, deux solutions s'offrent désormais à la commune :

- soit sortir du SIEGE, la commune gère seule sans subvention les investissements à venir,
- soit le transfert total, investissement et fonctionnement de la compétence éclairage.

Plusieurs niveaux de maintenance sont proposés :

Niveau 1 :

- La commune s'engage à assurer la surveillance du fonctionnement du réseau et à signaler sans délai aux prestataires et au SIEGE tous les dysfonctionnements afin d'assurer les dépannages nécessaires dans les délais convenus.

La commune remboursera intégralement les dépenses engagées par le SIEGE pour la maintenance des ouvrages et les frais de gestion selon un principe de provision annuelle fixée à 10€ TTC par point lumineux et armoire pour la maintenance propre et à 3€ TTC pour les réparations des dommages.

Niveaux 2 et 3 :

Niveau 2 :

- 2 visites préventives par an avec une contribution annuelle fixée pour 2007 à 25 € TTC par point lumineux et par armoire et une provision de 5 € TTC pour les réparations des dommages,

Niveau 3

- 11 visites avec une contribution annuelle pour 2007 fixée à 34 € TTC par point lumineux et par armoire et une provision de 10 € TTC pour les réparations des dommages.

Au vu des propositions, le Conseil Municipal décide de :

- solliciter le transfert total de la compétence éclairage public – investissement et maintenance – au SIEGE
- retenir le niveau 1 pour la maintenance
- autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du SIEGE du réseau d'éclairage public existant.

Une convention qui réglera les différents points concernant la mise à disposition des biens d'éclairage public, sera établie entre le SIEGE et la Commune.

2- VOIRIES COMMUNALES :

Le Syndicat de Voirie du Canton de Pacy sur Eure, a entrepris en 2004 et 2005, avec l'assistance de la Subdivision de l'Equipement de Pacy sur Eure, une révision complète des voiries (identification, longueur, largeur...) du domaine syndical.

Après un premier relevé par la subdivision et après examen contradictoire avec la commune, le tableau est soumis à approbation.

Après avoir ouï et délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE à l'unanimité,

D'approuver le tableau de classement de la voirie communale de la Commune de MENILLES.

Monsieur le Maire demande à la DDE (Direction Départementale de l'Equipement) de faire le relevé de la rue du Val Corbin et du chemin des fanouillets afin de les intégrer également dans le tableau de classement des voies communales.

3- TRAVAUX RUE ROEDERER :

Avant d'entreprendre les travaux d'assainissement en traverse dans la rue Roederer, il est nécessaire d'effectuer des travaux de terrassement au droit de la propriété d'un riverain en vue de l'élargissement de la chaussée.

Après études des dossiers, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise DENIEL pour un montant de 4 035 € H.T.

QUESTIONS DIVERSES :

L'entreprise PACELEC soumet un devis pour les travaux d'installation de ligne électrique avec prise de courant pour l'alimentation de l'armoire « chauffante » nouvellement acquise à la cantine primaire.

Le montant du devis s'élève à la somme de 1023.77€ TTC. Le conseil municipal à l'unanimité accepte ce devis, et charge Monsieur le Maire d'en faire la commande.

- **Le Jury Régional des villes et villages fleuries a attribué à la commune, une deuxième fleur.** La remise officielle aura lieu au Conseil Général. Un chèque d'un montant de 1400 € accompagnera cette récompense et sera remis à Monsieur le Maire.
- A cette occasion, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'équipe des employés de voirie, une prime exceptionnelle de 150 €.
- Vendredi 20 octobre 2006 à 18 h 30, à LA MAIRIE : remise des prix, aux lauréats du concours des maisons et façades fleuries sur la commune. Les personnes concernées ont été contactées par courrier. La liste a été affichée dans les boîtes d'informations municipales.

Numéros de maisons et plaques de rues :

Sur proposition du maire, le conseil municipal à l'unanimité décide de prendre en charge l'achat des numéros des nouvelles habitations qui se construisent sur la commune, et décide également de l'inscription au budget 2007, du renouvellement des plaques manquantes ou détériorées.

Bons d'achat cadeaux pour les enfants du personnel communal.

Monsieur le Maire propose d'attribuer un bon d'achat, à l'occasion des fêtes de Noël, aux enfants du personnel communal. (Enfants de 0 à 4 ans : 25 € - de 4 à 8 ans : 30 € - de 8 à 12 ans : 40 €.

Ces bons cadeaux leur seront remis lors d'une petite fête dans la salle de la mairie.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Secrétariat de mairie : modification des jours d'ouverture.

Après avoir comptabilisé sur plusieurs semaines des personnes ayant besoin des services du secrétariat de mairie, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal ont décidé de modifier les jours d'ouverture du secrétariat. Le secrétariat sera ouvert tous les jours sauf le LUNDI.

Madame Boudet informe le Conseil que la commission « communication » se réunira le lundi 23 octobre à 14 heures pour préparer le bulletin municipal.

- Le repas des aînés aura lieu le samedi 25 Novembre à 12 H 45 à la salle des fêtes de la mairie.
- La distribution des colis de Noël par le Conseil Municipal aux aînés aura lieu les vendredi 15 décembre et samedi 16 décembre.

Monsieur Jardin fait un point sur les travaux réalisés par les employés communaux durant le mois de septembre.

Monsieur Le Dû : l'avaloir devant le n°28 de la rue Grand'Cour est en mauvais état :

. L'entreprise TPN mandatée par la commune pour effectuer différents travaux de voirie, commencera par la remise en état de cet avaloir, fin octobre.

Monsieur Conchon : L'association Duguesclin organise une soirée le 21 octobre 2006 à 20 h 30. dans la salle communale de Jouy sur Eure. (Renseignements auprès de M.Conchon).

Le chêne planté à l'occasion du 2^{ème} millénaire, sur la place de la gare, a été endommagé par les animaux du cirque qui ont stationné sur cet emplacement. Le responsable des espaces verts a été obligé d'élaguer le haut de l'arbre.

Gaz Haut-Ménilles : A cette date une quarantaine de personnes sur le Haut-Ménilles ont souscrit pour le raccordement au Gaz. Un commercial de Gaz de France prend contact actuellement avec les habitants du Haut-Ménilles.

Travaux effectués par le Syndicat de la Rivière d'Eure :

Au budget 2007, la commune inscrira une participation supplémentaire qui sera versée au SIRE pour les travaux engagés sur les vannages de la rivière. Ces travaux, importants, prévus depuis longtemps commenceront en 2007.

Ville de Menilles

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2006

I – PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le Conseil municipal avait décidé en séance du 30 juin 2006, d'entamer une procédure de modification du plan d'occupation des sols suite à un projet d'aménagement aux abords de l'école maternelle. Constatant que certaines zones ne pouvant se libérer dans l'immédiat, faute d'accord entre les parties, le Conseil municipal a décidé de surseoir momentanément à la poursuite de cette opération.

Un courrier sera fait à la Direction Départementale de l'Équipement qui nous aide dans la conduite de ce dossier, pour l'informer de la situation.

II – Mise en valeur du terrain derrière l'immeuble de la SECOMILE.

Le Conseil municipal émet un avis favorable pour la création par la SECOMILE, de 5 logements sociaux de type F3/F4 sur le terrain situé derrière l'immeuble de la place communale.

Pour réaliser cette opération la commune propriétaire d'une parcelle de 289 m² vendra ce bien à la SECOMILE propriétaire du terrain.

III – TRAVAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE.

La « Signalisation routière » propose un devis pour l'entretien des marquages au sol sur la commune , (aux abords du stade, dans la rue Aristide Briand, aux Sablons et aux abords de l'école maternelle). Ce devis s'élève à la somme de 3321.78 € TTC. Le Conseil Municipal après avoir ouï et délibéré, accepte ce devis et charge Monsieur le Maire de donner son accord pour la réalisation de ces travaux d'entretien.

QUESTIONS DIVERSES :

1) Recettes du théâtre :

Monsieur le Maire propose que le produit de la recette de la pièce de théâtre du dimanche 8 octobre, (soit 604 €-les frais d'affiches qui s'élèvent à 70 €,) soit la **somme de 534 €** soit répartie de manière égale entre les 3 associations ci-dessous :

- à la coopérative scolaire de l'école primaire,(178 €)
- à la coopérative scolaire de l'école maternelle (178 €)
- à l'association du club de l'amitié (178€)

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord.

2) Une délibération modificative sera prise par le Conseil municipal afin de créditer le compte 165 (dépôts et cautionnements reçus) en vue d'effectuer le remboursement de la caution du logement de l'école maternelle.

2) lecture d'une lettre émanant de la CAPE (service enfance) pour informer que les permanences et atelier d'éveil du RAM (relais d'assistantes maternelles) seront basées sur les communes de Bueil, Hardencourt Cocherel, La Boissière et Pacy sur Eure.

3) Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de la CAPE (service assainissement) répondant au souhait du Conseil de voir assainis les derniers secteurs de la commune (à savoir la Côte Blanche, Résidence Bellevue et la Sente aux Hervieux. Pour être mise à l'ordre du jour, cette opération doit avoir lieu dans le cadre de l'établissement d'un schéma directeur d'assainissement qui ne pourra être établi que dans le courant 2008. (condition primordiale pour les organismes financeurs qui instruisent les extensions de réseau).

4) Opération de sécurité sur la RD 836 :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Général concernant les travaux d'aménagement de la RD 836 en matière de sécurité.

Le dossier qui avait été égaré en 2005, a été retourné au Conseil Général, qui propose l'inscription des travaux pour la programmation 2007 et qui sera soumis à l'assemblée départementale qui délibère en terme d'urgence face aux nombreuses demandes qui lui sont envoyées.

5) Travaux d'assainissement en traverse dans la rue Roederer.

Après avoir travaillé avec la commission des travaux, après avoir pris conseil auprès des entreprises, le Conseil Municipal, décide d'engager des travaux d'assainissement en traverse dans la Côte Roederer.

Différentes phases de travaux seront envisagées :

- création d'un trottoir sur la totalité de la longueur de la côte.
- Elargissement de la voirie lorsque cela est possible par terrassement dans la colline après acquisition des terrains nécessaires à cette réalisation,
- Création de zone refuge –priorité aux véhicules qui montent- puisque à certains endroits l'élargissement n'est pas possible et que deux véhicules ne peuvent se croiser sur la chaussée,
- Acquisition de terrains et rectification des virages, terrassement pour dégagement de visibilité,
- Pose de mur de soutènement au droit des parties élevées surplombant la voirie
- Rectification et conservation des caniveaux en pierre, la totalité de la rue Roederer étant dans le périmètre de l'église inscrite dans les sites classés.

Une première ébauche financière est estimée à hauteur de 500 000 € TTC (hors revêtement de la chaussée – celle-ci étant prise en charge par le syndicat de voirie du canton de Pacy- et hors acquisition de terrains.)

Monsieur le Maire est chargé par le Conseil de l'accomplissement de toute démarche en ce qui concerne l'appel d'offre pour la recherche d'un maître d'œuvre, ainsi que de toutes les démarches en ce qui concerne les achats de terrain.

6) Les travaux de réfection de bordures de trottoirs et d'assainissement en traverse aux abords de l'HLM et de la résidence du Champ de la Cour commenceront le 13 novembre. L'Entreprise TPN est chargée des travaux.

Les riverains concernés recevront un courrier pour les informer de la date de démarrage des travaux.

Mercredi 8 novembre : 8 h 30 : réunion de la commission des travaux pour les travaux d'enfouissement de réseaux dans la côte Roederer. A 9 heures : réception des travaux en ce qui concerne l'assainissement des eaux usées. A l'issue de cette réception de travaux, un courrier sera adressé aux riverains pour leur donner le « feu vert » pour le démarrage des travaux de raccordement.

Samedi 11 novembre : 10 heures rassemblement sur la place communale.

Samedi 9 décembre : repas de Noël des employés communaux.

Vendredi 22 décembre : Fête de NOEL pour les enfants de la commune, sur la place, organisée par le Comité des Fêtes.

La prochaine réunion de conseil municipal est avancée au Jeudi 30 novembre

Mme Boudet : propose l'installation de poubelles « toutounet » sur la place communale et aux abords du tennis ce qui éviterait que les espaces verts de la commune ne soient souillés par les animaux en « promenade ». (un devis sera demandé à différentes entreprises)

Monsieur Delalande : compte rendu de la commission des écoles :

Sécurité des jeux à l'école maternelle – marché de Noël à l'école maternelle le 8 décembre en soirée.

Effectifs de l'école primaire – projets éducatifs.

Monsieur Jardin fait un point sur les travaux réalisés par les employés communaux.

Les décorations de NOEL seront installées les 7 et 8 décembre.

Commune de Menilles (Eure)

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2006.

1 – Programmes Electricité Eclairage Public :

- . poursuite des travaux effacement de réseau rue Aristide Briand (l'extension a été retenue pour moitié par le SIEGE)
- . l'extension demandée pour la poursuite des travaux d'effacement de réseaux, (sente aux hervieux et rue du bout cochet) n'a pas été retenue par le SIEGE pour l'année 2007 ; la demande sera représentée pour l'année 2008. Le programme d'éclairage public, concernant le contournement du STADE, a été retenu par le SIEGE, sous le régime suivant :
- . 20 % par le SIEGE,
- . 40 % par la commune de Ménilles,
- . et 40 % par la CAPE, qui gère les équipements du stade.

Ces travaux s'élèvent à la somme de 90 000 € TTC.

Cette opération sera prévue au Budget primitif 2007.

2- CYCLO CROSS : dimanche 10 décembre

Le Cyclo-cross de Pacy organise le dimanche 10 décembre au Château de Ménilles le challenge de Normandie. Un arrêté de circulation a été pris.

La commune de Ménilles, attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € afin de participer aux frais de fonctionnement.

QUESTIONS DIVERSES :

. A la suite de la visite du Père Franck, curé de la communauté locale de Ménilles, Monsieur le Maire propose de mettre à la disposition des enfants catéchisés sur la paroisse, une salle située au dessus de la nouvelle bibliothèque, en remplacement de la salle située au presbytère, propriété de l'association diocésaine et qui sera mis en vente prochainement.

Le Conseil municipal accepte cette proposition. (la location sera à titre gratuit).

. L'entreprise Paumelle qui a installé le chauffage de l'église sera contactée pour effectuer une révision du chauffage de l'église.

Monsieur Delalande :

- . fait un compte rendu de la réunion cantonale du SIEGE.(travaux d'éclairage public)
- . fait un compte-rendu des travaux réalisés par l'entreprise TPN sur la commune.
- . informe le Conseil que 52 demandes ont été faites au Haut-Ménilles, pour l'installation du gaz.

M.Jardin :

La Signalisation routière a réalisé les travaux de marquage sur la commune.

Les plantations d'hiver ont été faites par les employés communaux.

« La « Toutounet » mise en place sur la place derrière la mairie rend le service attendu. Les propriétaires de chiens s'en servent. Un deuxième distributeur de sacs sera mis en place aux abords du terrain vers le tennis.

Mme Goucher, déléguée à la commission cantine fait un compte-rendu de la dernière réunion. Pas de problème majeur. L'ensemble est satisfaisant. Il faudra envisager le renouvellement d'une douzaine de chaises pour la cantine.

Chorale « Accord'Eure » : représentations à l'église de Croisy le 8 décembre et à l'église de Pacy le 16 décembre.

Monsieur LE DU : visite de sécurité au château de Ménilles. Le château appartenant à la commune de Genevilliers et recevant du public, est soumis régulièrement à des visites de sécurité, pour lesquelles un représentant de la commune doit être présent. Une prochaine visite est prévue courant décembre.